



Délégation : République Française

Porte-parole délégué : M. Adam HASSINE

Commission : Sommet international sur le droit et l'action humanitaire de Madrid à l'initiative de l'UE

Texte de politique générale

Sujet : Comment relancer l'action et le droit humanitaire dans le monde ?

La délégation de la République Française est honorée d'être conviée à ce comité qui nous permettra de débattre des défis auxquels fait face l'action humanitaire dans le monde et de réfléchir à comment la relancer avec une efficacité accrue.

La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale, principes inscrits dans l'article 1 de la Constitution de la Ve République de 1958. Le système politique français suit une logique semi-présidentielle, où les trois pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire sont exercés respectivement par le Président de la République M. Emmanuel Macron, le centre législatif bicaméral que constituent l'Assemblée nationale, qui compte 577 députés, ainsi que le Sénat avec ses 348 membres, et enfin la Cour de cassation pour l'ordre judiciaire et du Conseil d'État pour l'ordre administratif.

La France, ayant présidé le Conseil de l'Union Européenne en 2022, rattachée au Bureau régional du HCDH pour l'Europe, membre de l'Organisation des Nations Unies et aussi mais surtout, berceau de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, ouvrage historique et première pierre apportée à l'édifice de la civilisation moderne, est plus qu'engagée dans une lutte pour le respect des droits et de la dignité humaine, quels qu'en soient les origines, l'ethnie, la langue ou la condition du premier concerné. Dans ce sens, la France mobilise et a toujours mobilisé, des décennies durant, toute son énergie pour venir en aide aux peuples nécessiteux, souffrant des ravages des guerres, des épidémies et plus nouvellement, des conséquences destructrices du dérèglement climatique. Ayant toujours affiché un soutien infaillible aux missions d'aide humanitaire, la République Française reconnaît l'importance du droit international humanitaire (DIH) et de l'action humanitaire, reposant sur les principes l'humanité, de neutralité, d'impartialité et d'indépendance, tant de valeurs fortes en lesquelles nous croyons et sans quoi notre aide serait d'une efficacité moindre. Signifiant qu'une solution doit être trouvée aux souffrances humaines partout où elles se manifestent, en prêtant une attention particulière aux populations les plus vulnérables, surtout dans un contexte où les conflits armés, les crises humanitaires et les déplacements forcés ne cessent de croître dans le monde, ces mots d'ordre définissent la politique française en matière d'aide humanitaire, une aide qui est avant tout un effort global, un effort de la communauté internationale.

Parce que nous croyons en ces principes, nous défendons avec ferveur une approche polyvalente et versatile de nos missions, signifiant que l'aide humanitaire doit passer par différents canaux tels que l'alimentation, la protection des civils, l'apport d'une aide médicale ainsi qu'un soutien apporté à l'éducation. C'est ainsi que nous collaborons, main dans la main, avec différents organismes internationaux comme le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA), responsable au sein du Secrétariat de l'ONU de la coordination de l'action humanitaire, avec le Fonds central d'intervention d'urgence (CERF) qui est un mécanisme de financement facilitant la réponse immédiate aux situations de crise, avec le Fond des Nations unies pour l'enfance (UNICEF), mais aussi avec les gardiens de la paix, appelés aussi "casques bleus", et avec le P.A.M. et l'O.M.S.

